

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/17237
4 juin 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

JUN 5 1985

LETTRE DATEE DU 3 JUIN 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Les attaques aériennes des dirigeants baassistes de l'Iraq contre la population civile de nombre de nos villes se poursuivent avec sauvagerie et brutalité. Or l'Organisation internationale continue de rester à l'écart, simple spectatrice des violations du droit humanitaire international perpétrées par l'Iraq depuis le 25 mai 1985, date à laquelle les Iraquiens ont repris leurs agressions criminelles contre nos villes. Malgré nos multiples avertissements et appels, le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure pour s'acquitter des responsabilités que lui impose son mandat. La République islamique d'Iran a malheureusement constaté que, pour dissuader les agressions meurtrières du président Saddam, elle n'a d'autre choix que de riposter par des représailles. C'est donc à contre-cœur que nous avons de nouveau lancé des missiles contre Bagdad.

N'était l'inaction de l'Organisation internationale, les lourdes pertes en vies humaines imposées aux deux pays auraient fort bien pu être évitées. Nous faisons instamment appel à vous et à l'Organisation internationale pour que soient prises les mesures nécessaires pour mettre fin aux violations du droit humanitaire international commises par les dirigeants iraqiens et pour nous libérer de l'obligation douloureuse de devoir exercer des représailles contre nos frères et soeurs d'Iraq. Nous estimons en outre que le Conseil de sécurité ne peut justifier la négligence dont il fait preuve touchant les responsabilités qui lui incombent d'assurer le respect du droit humanitaire international.

Nous vous serions très obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI